

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze le dix-neuf du mois de Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BUFFET Michel, FOUCHER Evelyne, FUSIL Daniel, TOUCHAIN Yves, BEY Raymond, CLAUZEL Johanna, COCHON Patrick, FRANCHET Jean-Louis, LE BRETON Carole, MANCEAU Michelle, RABIER Marine, TOUTAIN Thierry, VANNEAU André

Absentes excusées : Mmes CIZEAU Manuela ayant donné procuration à Mme CLAUZEL Johanna, GAUTHIER Sandra

Secrétaire de séance : Mme RABIER Marine

1. Autorisation au maire de payer les dépenses d'investissement 2015 avant le vote du budget primitif :

Conformément à l'article L1612-1 modifié du Code des Collectivités Territoriales *[...jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette....]* le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- A donné son accord pour l'inscription des crédits suivants :

Budget principal :

- ☞ Acquisition de matériel roulant (tracteur, fourgon)
Art 21571 : + 31 000 €
- ☞ Acquisition matériel voirie divers
Art 21578 : + 4 000 €
- ☞ Travaux (groupe scolaire : solde honoraires archi + Bureau Etudes)
Art 2313 : 12 100€

Budget Eau

- ☞ Acquisition de compteurs
Art 2156 : 1 500 €

Budget Assainissement

- ☞ Pompes de relevage
Art 2156 : 4 500 €

Ces crédits seront repris aux budgets primitifs 2015

2. Modification d'un temps de travail d'un emploi à temps non complet

Le Conseil Municipal, a donné un accord de principe à la modification du temps de travail de l'emploi à 14.25/35^{ème} et de le porter à 23/35ème afin d'assurer l'entretien des locaux de la nouvelle école maternelle,

Cette décision sera entérinée après avis du comité technique

3. Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

En raison de l'avancement de grade d'un agent, le conseil municipal a donné un accord de principe pour la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe permanent à temps complet ; cette décision sera entérinée après avis de la commission administrative paritaire.

4. Création d'une bibliothèque – demande de subvention auprès de la DRAC

Sur information de Monsieur le Maire, le conseil municipal a pris connaissance que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) attribue des aides (non cumulable avec la DETR) notamment pour les dépenses telles que :

- Les études préalables au commencement des travaux (étude architecturale des réhabilitations ou réutilisation de locaux existants, travaux de gros œuvres et de second œuvre, divers honoraires).
- les équipements mobiliers et matériel.

et peut apporter des conseils techniques pour l'élaboration du projet avant la constitution du dossier de demande de subvention.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, a donné son accord pour solliciter l'aide financière de la DRAC pour la création d'une bibliothèque et donné mission à Monsieur le Maire pour déposer, dans un premier temps, un dossier « d'intention » auprès de la DRAC permettant l'étude et l'aide technique du projet.

4.1 Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la création d'une bibliothèque – modification du plan de financement

Le conseil municipal a pris note du plafonnement de l'aide financière et a modifié le plan de financement en conséquence :

| | |
|---|--------------------|
| Travaux | 132 326.00 € HT |
| Mobilier | 35 000.00 € |
| Total HT | 167 326.00 € |
| DETR (20%) | 33 465.00 € |
| Conseil Général (30 %) | 30 000.00 € |
| Autofinancement (sur montant hors taxe) | 103 861.00 € |

5. Désignation des interlocuteurs auprès du comité Départemental de Randonnées Pédestres (CDRP41)

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder à la nomination de personnes en charge de ce dossier :

- 1 interlocuteur opérationnel du CDRP41
- 2 responsables de l'entretien du balisage et du foncier des parcours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné :

- **Daniel FUSIL** interlocuteur opérationnel du CDRP41
- **Patrick COCHON, Michel ROUSSEAU** responsables de l'entretien du balisage et du foncier des parcours

6. Vente de matériel communal : tracteur tondeuse ISEKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour la vente en état du tracteur-tondeuse ISEKI, acheté en 1995 et hors d'usage, pour un montant de 700 € TTC. Ce bien sera sorti de l'actif de la commune.

Questions et informations diverses :

- **Tour du Loir et Cher** : le conseil a maintenu l'accord de passage en avril 2015 mais sans versement de subvention
- **LOGO** : deux projets sont présentés : l'un représentant une bonde, l'autre le kiosque. A la majorité, les membres du conseil retiennent le projet avec bonde.
- **Remerciements famille FRANCHET** : le conseil municipal est remercié des condoléances adressées à l'occasion du décès de Madame FRANCHET.

C. LE BRETON fait remarquer que les chicanes posées route de la Ferté Saint Cyr, gênent l'accès au parking de la salle des fêtes

→ Messieurs BUFFET et FUSIL ont constaté le problème et précisent que l'aménagement de circulation est à revoir à cet endroit.

Séance levée à 20H10

Compte rendu validé par M. RABIER, secrétaire de séance